



## Commission des finances et des affaires générales

### 5 - Administration générale

#### Reversement au SPVBR du produit de la vente des véhicules réalisé par le budget principal

Rapport n° CP/2013/946

**Service gestionnaire :**

Service entretien des routes départementales

**Résumé :**

Ce rapport vise à rendre au budget annexe du Service du Parc de Véhicules et des Bacs Rhénans (SPVBR) le produit de la vente des véhicules réalisé par le budget principal.

Des véhicules ont été acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 par le Département du Bas-Rhin sur le budget principal et affectés à l'entretien routier et à la Direction des Services Généraux (DSG - actuelle DIMG).

Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le Service Parc Véhicule et Bacs Rhénans (SPVBR) a été créé par intégration du parc de l'Équipement. Sa mission est de mettre à disposition et d'assurer la maintenance de l'ensemble des véhicules et engins utilisés par le Département du Bas-Rhin. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, il revient donc au SPVBR d'acquérir les véhicules sur son budget annexe. En fin de vie, la recette issue de la vente de ces véhicules sera encaissée directement sur ce budget annexe.

S'agissant des véhicules acquis par le Département du Bas-Rhin avant la création du SPVBR et affectés à l'entretien routier et à la DSG, ils restent propriété du budget principal mais sont mis en affectation auprès du SPVBR à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Lors de leur réforme en fin de vie, les écritures de cession sont comptabilisées dans le budget principal. Cependant, le SPVBR assurant pour ces véhicules l'ensemble des charges : amortissement, maintenance, assurance, taxes, renouvellement des matériels en fin de vie, il est proposé de transférer le produit de la vente de ces véhicules au SPVBR sous forme de versement d'une subvention de fonctionnement à due concurrence.

Pour rappel, en 2010 et 2011, le SPVBR a procédé via le Service des Domaines à la vente de véhicules et engins réformés, générant une recette de 90 871,59 € encaissée au budget principal en 2011. En 2012, le produit de la vente de véhicules et engins s'élève à 8 449,08 €.

Il est proposé que le budget principal attribue une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 449,08 € au budget annexe du SPVBR pour l'année 2013.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35787	65-65733-0202	8 449,08 €	8 449,08 €	8 449,08 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 8 449,08 € par le budget principal au profit du budget annexe du Service du Parc de Véhicules et des Bacs Rhénans (SPVBR).*

Strasbourg, le 27/11/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL